Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal. pa

Neuvième Année. — N° 25. Dimanche 24 Mars 1895.

Prix du numéro 10 centimes. Bureaux: Rue de la Serre, 27.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ABONNEMENTS

	Un an:	Six mois:
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds.

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Avis

Nous prions ceux de nos abonnés de l'étranger qui n'ont pas encore payé l'abonnement de l'année 1895, de bien vouloir nous faire parvenir fr. 12, par mandat postal, par chèque ou en timbres-poste.

L'Administration du journal.

Exposition universelle de Chicago 1893

Nous avons publié, dans notre numéro du 17 courant, le chapitre des « Considérations générales et finales » du rapport du Commissaire spécial de l'exposition. Nos lecteurs liront avec intérêt le chapitre traitant de ce que l'on a appelé l'incident Némitz. On sait que le sieur Némitz avait réussi à faire un certain bruit autour de cette affaire, en publiant dans un journal de Chicago, des articles à sensation.

Cas de l'agent commercial des exposants horlogers genevois, M. H.-B. Némitz.

Un rapport spécial et détaillé des incidents ayant trait à cette affaire a été déposé par le commissariat au département fédéral des affaires étrangères, qui le tient à la disposition des intéressés désireux d'obtenir à cet égard de plus amples renseignements que ceux que le cadre général du rapport de gestion du commissariat suisse à Chicago permet d'y introduire.

Le cas en question est d'ailleurs relaté au rapport de gestion du département des affaires étrangères (division du commerce) pour l'année 1893. (F. Féd. 1894. II. p. 380). En ce qui concerne l'obtention de tous renseignements ou éclaircissements complémentaires, tant de la relation ci-haut mentionnée que de celle qui suit, le commissariat se réfère au rapport spécial.

Les raisons qui ont obligé le commissariat à interdire la continuation de ses fonctions à M. Némitz sont de deux ordres, intérieur et extérieur.

A. Ordre intérieur.

I. M. Némitz avait soumissionné la fourniture de la plus grande partie des installations et décorations de la section suisse, par convention en bloc et à forfait, et pour diriger les travaux résultant de cette convention il employait soi-disant un monsieur Breuils qu'il faisait passer auprès du commissariat pour un contre-maitre, chef de travaux. En réalité, ce M. Breuils, de nationalité française, était le véritable contractant et M. Némitz lui avait simplement passé l'affaire, également à forfait, mais à des prix de beaucoup inférieurs à ceux que contenait sa propre convention avec le commissariat. Comme M. Breuils ne pouvait fournir que des travaux correspondant aux prix auxquels ces travaux lui étaient payés, il est naturel que ceux-ci, s'ils correspondaient aux prix de la convention Némitz-Breuils, ne correspondaient pas du tout aux prix de la convention Némitz-commissariat. Le bénéfice prélevé sur l'affaire par Némitz se traduisait par une valeur inférieure desdits travaux et, pour remettre ceux-ci à un entrepreneur, le commissariat n'aurait pas eu besoin d'un intermédiaire, soit de M. Némitz, lequel, d'après la convention, était censé entreprendre lui-même l'affaire et non l'apporter à un tiers moyennant gros bénéfice.

II. En apportant l'affaire à M. Breuils, le sieur Némitz, afin d'assurer la réussite de sa combinaison, s'était approprié un titre officiel, de sorte que M. Breuils croyait avoir traité avec le commissariat suisse et non avec M. Némitz personnellement.

III. En conséquence de ce qui précède, M. Breuils réclama le 5 juillet 1893, au commissariat) une somme de fr. 20,000 encore due par M. Némitz et que celui-ci, malgré de nombreuses réclamations, lui disait ne pouvoir encore lui payer, parce que le commissariat se refusait à verser les fonds nécessaires à ce paiement. C'est sur cette assertion que Breuils fit une requête directe, d'abord à M. le consul Holinger qui m'en avertit, puis à moi-même, lorsque je le fis venir pour me donner des éclaircissements sur cette affaire. M. Breuils me déclara être prêt à prêter serment devant un tribunal qu'il avait toujours cru traiter avec le commissariat et que, quant à l'argent déjà versé, Némitz qui prenait pour traiter avec lui le titre de membre du commissariat suisse, avait versé cet argent de la part du commissariat, dont il disait être un des organes officiels, ce qui justifiait la réclamation de Breuils pour le solde non versé.

IV. A ce moment-là, Némitz avait touché du commissariat une somme de fr. 80,000, représentant le total de ce qui lui était dû, même en admettant comme suffisant le travail constaté comme défectueux. Mis en demeure de verser le solde réclamé par Breuils et reconnu légitimement dû ensuite d'une expertise contradictoire ayant donné tous les droits à Breuils, Némitz refusa de payer intégralement si un nouveau versement de fr. 10,000 ne lui était pas fait pour travaux non exécutés, lesquels, bien que prévus dans la convention, étaient, de par cette convention, réductibles suivant les besoins. De par la réductibilité prévue et surtout de par la non exécution, ces travaux ne devaient pas être payés, mais Némitz voulait forcer la main au commissariat en refusant de régler Breuils si on ne lui payait pas à lui-même ces 10,000 francs en sus des payements déjà si fortement majorés vis-à-vis de la valeur réelle que les travaux exécutés représentaient et des prix auxquels Némitz lui-même les payait à Breuils.

V. M. Holinger et moi réussimes ultérieurement à forcer Némitz à verser en deux acomptes à Breuils une somme de fr. 11,575, réduisant le solde dû à ce dernier à fr. 8,747, et c'est ce dernier chiffre qui était encore impayé lors de la fuite de Némitz au Canada.

B. Ordre extérieur.

I. Comme agent commercial des exposants horlogers genevois, M. Némitz était autorisé à vendre — pour délivrance après clôture de l'exposition — les produits exposés, mais aussi longtemps que les droits de douane américains n'étaient pas acquittés sur ces produits, ils restaient en port-franc sous la responsabilité du Commissariat, auquel ils étaient consignés nominalement durant tout le séjour dans le port franc.

II. A deux reprises Némitz délivra, sans acquitter les droits, des objets que contenaient les vitrines dont il avait la charge, c'est-à-dire les fit sortir clandestinement et en contravention des règlements du port franc, constitué par l'enceinte de l'exposition de Chicago.

Ces opérations illicites du sieur Némitz occasionnaient au commissariat de sérieux ennuis, puisqu'elles entrainaient pour ce dernier une responsabilité, toute morale il est vrai, mais n'existant pas moins et, pour Némitz une contravention dont la récidive le rendait passible d'une condamnation pénale.

La première contravention avait été arrangée amiablement avec la douane, à condition ex-

presse qu'elle ne fut pas suivie d'un nouveau cas. Une seconde série de contraventions vint néanmoins à la connaissance de la douane : une montre ayant été sortie de l'exposition, puis volée dans la ville même de Chicago à un employé auquel Némitz l'avait remise, fut retrouvée par la police et le fait étant parvenu aux oreilles de la douane, Némitz courait le risque d'être arrêté, d'où, selon toutes les apparences, sa fuite au Canada.

L'incident douanier et celui résultant du non-paiement du compte Breuils, laissé également en souffrance par Némitz lors de sa fugue à Toronto, furent terminés par l'intervention de M. de Claparède, ministre de Suisse à Washington, du consul suisse, M. Holinger, et du président du comité des exposants genevois, M. G.-M. Rouge.

Nouveaux phénomènes sociaux

La *Solidarité horlogère*, organe officiel de la Fédération ouvrière horlogère, publie dans son dernier numéro, des commentaires à un article publié naguère sous le titre « Nouveaux phénomènes dans la lutte sociale » par le *Berner Tagblatt*, qui proposerait un nouveau moyen de combat consistant en ce que, lors de la menace d'une grève, tous les patrons de la même branche d'industrie viennent au secours de l'établissement en péril, en fermant leurs ateliers et en renvoyant tous leurs ouvriers, jusqu'à ce qu'ils soient ramenés à la tranquillité par la misère et la faim. »

« De même que l'expression « grève » s'est acclimatée en peu de temps chez nous, son opposé, le « Lock-out » le sera bientôt également, écrit le *B. T.* A l'heure qu'il est déjà bien des milieux industriels en Allemagne se remuent dans le but d'arriver à se servir de ce moyen en cas de conflits menaçants. Mais alors la lutte entre, par le fait, dans une nouvelle ère. Celui qui avait été l'attaqué jusqu'à présent devient l'attaquant et répond par les coups auxquels il était exposé sans recours. Si le Lock-out était réellement appliqué sans aucune considération, les adversaires du socialisme auraient en lui un moyen plus puissant que les ouvriers n'en ont à leur disposition en dehors de la violence. Car la grève est un moyen piètre en face du Lock-out. Avec ce dernier la famille du patron souffre, il est vrai, aussi : mais elle est plus en état de supporter l'arrêt du travail pendant un certain temps que les ouvriers, qui pour la plupart n'ont rien économisé. Les ouvriers ne peuvent pas non plus prendre leurs mesures d'avance contre un renvoi général. Avec l'application du Lock-out, la question sociale est entrée dans une période qui peut devenir très dangereuse pour la paix et le bien-être des nations. Tous ceux qui ont ces bienfaits à cœur, doivent désirer que telles luttes de tous contre tous doivent être évitées. Mais cela n'est possible que lorsque les deux parties sont portées à l'entente. Aussi longtemps que les meneurs des ouvriers ne chercheront qu'à fomenter des troubles et des dissensions, aussi longtemps qu'ils combattront la « sacrée satisfaction «, aussi longtemps aussi il pourra être question de luttes et de conflits, et alors la solution dépendra de celui qui pourra soutenir le plus longtemps. C'est alors que le Lock-out déploiera peut-être aussi chez nous sa triste activité. Qui pourra finalement en vouloir aux patrons si, poussés par des exigences toujours plus nombreuses des ouvriers, ils s'organisent et luttent organisation contre organisation? »

Pour l'intelligence de ce qui précède, il est bon de dire que Lock-out signifie expulsion, en opposition à grève, (Thrown-out), soit l'union des patrons pour forcer les ouvriers à céder par la fermeture des ateliers.

« Notre organisation, dit la *Solidarité horlogère*, a renoncé depuis des années — nous l'avons démontré à réitérées fois — à entreprendre des grèves offensives, elle ne veut que conserver ce qui est resté aux ouvriers de ce salaire jadis si brillant : elle le fait, il est vrai, d'une façon décidée et énergique.

Lorsque donc des grèves éclatent — et elles peuvent avoir lieu plus souvent chez nous qu'ailleurs — la cause doit être imputée exclusivement aux fabricants.

Ce ne sont pas les fabricants qui ont à se défendre contre les exigences toujours plus grandes des ouvriers, mais ce sont ces derniers qui ont à se plaindre amèrement de ce qu'on les menace journellement dans leur existence, de ce qu'on tente continuellement à leur rogner leurs salaires déjà si piètres et à leur retenir sous toutes sortes de trucs possibles ces quelques centimes si durement gagnés. Ils doivent veiller avec des yeux d'Argus au respect des tarif convenus, car pour MM. les fabricants la parole écrite n'est pas plus sacrée que la parole verbale. On rogne aux pauvres ouvriers et ouvrières tout ce qu'il est possible de rogner sur leur salaire, et cela avec une imprudence et un cynisme tels que l'ouvrier le plus dépravé n'oserait afficher.

Les directeurs et employés touchent des traitements annuels de dix et de douze mille francs, tandis qu'on descend jusqu'à 2 fr. la journée de l'ouvrier.

Et lorsque ces pauvres diables protestent, dans leur misère, se défendent, suspendent le travail, ce sont alors les « meneurs ouvriers » qui les ont excités ! »

L'organe ouvrier n'attache d'ailleurs pas grande valeur aux coalitions patronales.

« Nous savons, dit-il, que le Lock-out est projeté dans des milieux de fabricants, mais les choses ne se passeront pas ainsi que le croit le *Berner Tagblatt*. Dans la lutte de concurrence, chaque entrepreneur exploite la peine de son « cher collègue » : il aura l'air de vouloir le soutenir, mais en réalité il cherchera à lui détourner l'eau de son moulin, à lui enlever des clients : le dupé ne sera pas l'ouvrier, mais l'entrepreneur qui aura fait appel au secours de son concurrent dans la lutte contre les méchants ouvriers.

Nous pouvons citer ici un exemple à l'appui de notre manière de voir.

Ces jours derniers 64 fabricants de boites s'étaient déclarés solidaires avec un collègue dans la fabrique duquel une grève avait éclaté. Entre temps l'un de ces messieurs « solidaires », membre encore du comité central, s'y rendit et enleva le meilleur client au cher fabricant en détresse ; celui-ci s'en aperçu d'abord ; il renonça à l'« appui » de ses collègues et fit la paix avec les ouvriers.

C'est ainsi que cela arriva à un monteur de boites, et c'est ainsi que cela arrivera à tous ceux qui voudront essayer des effets du Lock-out. »

Grèves ouvrières.

Une grève a éclaté dans la fabrique Kummer, à Bettlach, où un mouvement analogue s'était produit déjà l'année dernière. Environ 150 ouvriers ont quitté le travail. La grève menace de gagner Granges et Langendorf.

Les socialistes ont mis à l'index le *Lederberger Anzeiger*, récemment reconstitué et qui fait concurrence à leur organe le *Grenchener Volksblatt*.

— Les dernières nouvelles disent, que l'avis suivant a été affiché dans les fabriques de Granges : c'est une première application du Lock-out.

« Considérant que la grève de Bettlach est injuste, les soussignés donnent la quinzaine à tous les ouvriers à partir de samedi.

(sig.) *Schild frères & Co.*
Schwarzentrub.
Obrecht-Kessler.
Peter Obrecht & Co.

Fédération ouvrière horlogère

Le Comité central de la Fédération a été convoqué en séance extraordinaire par circulaire spéciale, pour le dimanche 24 mars, à Bienne. La *Solidarité horlogère* qui rappelle cette convocation dit : « Il se prépare des choses dans notre industrie horlogère, dans les milieux de fabricants et patronaux, auxquelles nous ne pouvons assister impassibles. »

Brevets d'invention

Horlogerie et Bijouterie

LISTE DES BREVETS ENREGISTRÉS

Enregistrements

Cl. 64, n° 9317. 29 novembre 1894, 7½ h. p. — Montre-chronographe perfectionnée. — *Burtin, Marie-Louis*, horloger ; et *Metzger, Antoine*, horloger-mécanicien, tous deux à Möhlin (Argovie, Suisse). Mandataire : Ritter, A., Bâle.

Cl. 64, n° 9321. 4 décembre 1894, 8 h. p. — Un encliquetage à pièce unique, demi-visible, pour montres à ponts. *Lecoultre & Cie*, manufacturiers, au Sentier (Vaud, Suisse). Mandataire : Ritter, A., Bâle.

Cl. 65, n° 9308. 24 novembre 1894, 6½ h. p. — Outil à fraiser les creusures de sertissage pour horlogers. — *Fiogère, François-Marie*, 4, Place Longemalle, Genève (Suisse). Mandataire : Imer-Schneider, E., Genève.

Modifications

Cl. 64, n° 5443. 19 juillet 1892, 10 h. a. — Nouveau mécanisme de compteur pour chronographe-compteur instantané. — *Didisheim & frères, Albert*, fabricants d'horlogerie, St-Imier (Suisse) ; ayant cause de l'inventeur « Vaucher, Alcide, » visiteur, St-Imier. Cession du 9 mars 1895, en faveur de « Didisheim, Henri-Albert » 61, Rue de la Serre, Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 11 mars 1895.

Cl. 65, n° 6776. 13 juin 1893, 10½ h. a. — Système de raquette permettant un grand déplacement des goupilles. — *Didisheim & frères, Albert*, fabricants d'horlogerie, Saint-Imier (Suisse) ; ayant cause de l'inventeur « Vaucher, Alcide, » St-Imier. Cession du 9 mars 1895, en faveur de « Didisheim, Henri-Albert, » 61, Rue de la Serre, Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 11 mars 1895.

Radiations.

Cl. 64, n° 5974. Mécanisme de remontoir et mise à l'heure pour montre à seconde au centre.

Cl. 64, n° 7436. Nouveau système de chronographe-compteur.

Cl. 65, n° 6237. Pendule électrique perfectionnée.

Cl. 65, nº 7607. Machine à guillocher perfectionnée.

Cl. 100, nº 5961. Lanterne-montre, système Georges Nicolet.

LISTE DES DESSINS ET MODÈLES

Modifications.

Nº 1006. 26 juillet 1894, 8 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — *Didisheim, Albert & Edgar*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Cession du 6 mars 1895, en faveur de « Didisheim, Henri-Albert », Chaux-de-Fonds (Suisse): enregistrement du 8 mars 1895.

Nº 1147. 6 octobre 1894, 8 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Calibres de montres. — *Didisheim, Albert & Edgar*, Chaux-de-Fonds (Suisse). Cession du 6 mars 1895, en faveur de « Didisheim, Henri-Albert », Chaux-de-Fonds (Suisse): enregistrement du 8 mars 1895.

Prolongations.

Nº 506. 7 janvier 1893, 10½ h. a. — (IIe période 1895/98). — 1 modèle. — Calibre de mouvements de montres à clef. — *Petignat fils, Jacques*, Alle (Suisse; enregistrement du 4 mars 1895.

Nº 519. 23 janvier 1893, 8 h. a. — (IIe période 1895/98). — 1 modèle. — Calibre de montres remontoirs. — *Petignat fils, Jacques*, Alle (Suisse): enregistrement du 4 mars 1895.

Nº 523. 1er février 1893, 10½ h. a. — (IIe période 1895/98). — 1 modèle. — Calibre de montres remontoirs. — *Petignat fils, Jaques*, Alle (Suisse): enregistrement du 4 mars 1895.

Radiations.

Nº 504. 4 janvier 1893. — 6 modèles. — Calibres de montres (disposition des ponts).

Nº 509. 13 janvier 1893. — 1 modèle. — Calibre Vacheron cylindre 10 lignes.

Nouvelles diverses

L'appel de Dauriac. — Le maître-chanteur Dauriac qui fut un instant rédacteur au *Figaro* où il aimait à se montrer en costume de toréador et qui fut chassé lorsque M. de Rodays connut les agissements louches de son collaborateur, a été, on s'en souvient, condamné à deux ans de prison par le tribunal correctionnel pour avoir, avec la complicité du banquier véreux Lepelletier, également condamné par la 11e chambre, essayé de faire chanter M. Chuquet, receveur de rentes, à Senlis, en le menaçant de publier, des révélations calomnieuses, naturellement, sur la femme du plaignant.

Dauriac a éprouvé le besoin d'interjeter appel du jugement en première instance. Mal lui en a pris, car la chambre des appels correctionnels, après avoir entendu ses explications, a augmenté, jeudi, de douze mois, la peine prononcée par les premiers juges.

Lepelletier, plus prudent, s'était tenu coi.

Relations commerciales. — Le Conseil fédéral a discuté mercredi matin la note à adresser au gouvernement espagnol relativement aux entraves que met à l'importation suisse en Espagne l'application de la loi espagnole de 1892 sur les brevets.

L'auteur de la réclamation qui motive cette intervention du Conseil fédéral est le consul de Suisse à Barcelone.

Procédés industriels

Moyen de rendre les chaumes ininflammables.

D'après le *Bauern-Zeitung* de Carinthie (Gazette des campagnes), on pourrait préserver les toitures en chaume contre l'incendie et les actions atmosphériques, par le procédé suivant. On laisse séjourner pendant 10 à 12 heures les chaumes qui doivent être employés à la confection des toits dans une solution de silicate à 5—10º B.; on les retire ensuite et on les laisse égoutter; quand il sont secs, on les plonge dans une solution à 3º B. de chlorure de calcium, de chlorure de magnésium et de chlorure d'ammonium: on les y laisse pendant 4 à 6 heures, et après un nouvel égouttage et séchage, ils sont prêts pour l'emploi. Les chaumes ainsi silicatés sont complètement à l'épreuve de la flamme.

Agence

Les annonces et abonnements sont reçus, pour la région biennoise et le canton de Soleure, chez Monsieur Albert Chopard, comptable, rue de la Gare, 1 à Bienne.

Cote de l'argent

du 23 Mars 1895

Argent fin en grenailles . . fr. 109.25 le kilo.

PAUL DITISHEIM, fabricant, **CHAUX-DE-FONDS,** Rue de la Paix, 11 2530

Mouvements terminés **ancre et cylindre,** spécialité **4 à 10 lignes**

Fabricant de la place céderait

Monopoles

d'un article absolument nouveau à maisons de premier ordre voyageant ou exportant. 3064

Adresser offres au bureau de la « Fédération horlogère » sous chiffres 1934 H.

[redacted]

A céder nouveau procédé pour fabriquer 8 à 10 grosses de cadrans par jour avec 4 ouvriers seulement.

Adresser les offres sous initiales **O. K.**, Chaux-de-Fonds, case 3931. 3061

[redacted]

Pour affaires suivies MM. les fabricants de **Savonnttes argent genre Espagne** sont priés d'envoyer leur adresse à Case 89, Chaux-de-Fonds. 3063

Fabrication de montres fantaisie de toutes variétés 10, 11 et 12 lignes or, argent et acier.

Albert Sémon

2952 **St-Imier.**

Livres d'établissage

livrables par retour du courrier:

Modèle A (nouveau)

Nº 1. — Papier fin **fort** 500 pages, reliure soignée, toute toile noire, garnie de parchemin, étiquettes peau rouge, dorées, renfoncées . . . **Fr. 19.50**

Nº 2. — Papier fin **mi-fort**, bonne reliure toute toile, étiquettes papier . . . . . **Fr. 17.50**

Modèle B (ancien)

Nº 3. — Papier **fin fort**, 500 pages, reliure soignée, toute toile noire, garnie de parchemin, étiquettes peau rouge, dorées, renfoncées . . . **Fr. 17.50**

Nº 4. — Papier **fin mi-fort**, bonne reliure, toute toile, étiquettes papier . . . . . **Fr. 15.50**

Feuilles spécimens à disposition.

2 % d'escompte au comptant.

Pour les envois au dehors: Port en sus.

Se recommandent

Imprimerie artistique R. HÆFELI & Cie,

Chaux-de-Fonds.

Maison de la Banque Reutter & Cie, rue Léopold Robert, 10.

A VENDRE 2 balanciers à prix très réduits et un tour de mécanicien.

S'adresser au Bureau de la Feuille. 3058

Achat au comptant

de Montres mét., arg. et or, à clef et rem., genres angl., bon marché cyl. Boston et secondes au centre,

M. Harrinson, Maison de gros),

3032 27, Norton street, **Liverpool.**

GRAVEURS

Marti, Rössler & Laue

ANCIENNE MAISON E. DURUSSEL

BERNE

FRAPPE DE BOÎTES DE MONTRES

POINÇONS EN TOUS GENRES

Marques de Fabrique

ENREGISTREMENT AU BUREAU FEDERAL

MEDAILLES INSIGNES JETONS

Agent

visitant régulièrement l'Autriche, demande à représenter des fabriques de montres en métal.

Offre sous E. 1254 à **Rodolphe Mosse**, à **Vienne.** 3059

On demande pour de suite un ouvrier

Monteur de boîtes

Acheveur

bien au courant des petites pièces galonnées argent.

S'adresser sous initiales **A. G.** au bureau du journal. 3060

Un technicien

parfaitement au courant de la fabrication de l'ébauche, de l'outillage moderne et de la terminaison de la montre, ayant dirigé plusieurs fabriques, soit d'ébauches ou autres, cherche place dans une fabrique analogue: certificats de capacités et moralité à disposition, prétentions modestes. 3053

Adres. les offres au bureau de la feuille sous chiffre A. B. 50.

CAOUTCHOUC

TIMBRES EN enregistrement de marques de fabrique dans tous les pays. GRATUITEMENT AU BUREAU FEDERAL DE BERNE!

XYLOGRAPHE GRAVEUR

A. WALLER · CHAUX-DE-FONDS

Atelier pour la frappe de montres, médailles insignes, jetons etc.

SPECIALITÉS

CLICHÉS, POINÇONS ET ESTAMPES POUR L'HORLOGERIE

Aux fabricants d'horlogerie:

Carnets pour Ecots

Nouvelle édition complétée.

à fr. **1.25** l'ex. pris au bureau.

Envois au dehors:

1 ex.: **fr. 1.45** franco, contre remboursement

2 » » **2.75** » » »

6 » » **7.60** » » »

Imprimerie artistique R. HÆFELI & Cie,

Chaux-de-Fonds

Maison de la Banque Reutter & Cie, rue Léopold Robert 10.

Les Ateliers d'oxydage

de boites acier se chargeant de l'oxidage brillant, bleuâtre et bruni, sont prié de remettre leur adresse au bureau de la « Fédération horlogère ». 3066

Russie.

Spécialité: Adresses de **bijoutiers et horlogers solvables** en **Russie,** récemment collectionnée sur place, seront livrées aux prix de tarif les plus modérés par le **« Creditschutz », bureau spécial** de la branche de bijouterie, Berlin C, Stralauerstrasse 17. M à 889/3 B 3065

A LOUER

au BIELERHOF à BIENNE,

1 grand atelier avec logement et 1 magasin avec bureaux.

S'adresser au propriétaire C. Riesen-Rieter. 2923

Fabrique d'Horlogerie 2667
soignée et bon courant
pour tous pays, or, argent, acier, etc.
depuis 5‴ Cylindre et 7‴ Ancre jusqu'à 22‴
Spécialité
de genres Anglais, Allemand (Glashütte, etc.)
Montres bijoux, joaillerie boules, Châtelaines
etc. Montres garanties! etc.
JEANNERET & GOGLER
32, Rue Léopold Robert, 32
Téléphone **Chaux-de-Fonds** Téléphone

ATELIER
de 2399
Plantages d'échappements
ancre
petites et grandes pièces
Z. Barbezat-Robert
Verrières

Oxydages
et
Fabrication de Boîtes acier
Genre spécialité de petites pièces
Exécution prompte et soignée
J. Burkhard
35, Rue du Contrôle, 35
Bienne 3025

Finissage d'ancre
Spécialité de petites pièces
Echantillon sur demande
William-A. MEYLAN
Le Brassus (La Vallée). 3040

Etiquettes gommées

pour têtes de cartons.

6 nuances au choix:

1½ × 7 c/m: les 10,000 par bandes de 12 ex. . . . . **Fr. 10**

1½ × 8 c/m: les 10,000 par bandes de 12 ex. . . . . **Fr. 11**

Découpées: fr. 1,50 en plus.

à

l'imprimerie artistique R. HÆFELI & Cie,
Chaux-de-Fonds.
Maison de la Banque Reutter, rue Léopold Robert, 10.

Achat au comptant

de montres argent et métal, genres anglais. 2953
Fritz Kundert, 73 Hall Road,
Handsworth, Birmingham.

Kleinert & Furrer
Rue du Jura, 23, Bienne
Aciers suédois et anglais, et **Laitons** pour **tous** les usages de l'horlogerie. 2983

FABRIQUE D'HORLOGERIE
pour tous pays
or, argent, acier, de 9 à 30 lignes 2576
Spéc. soig. en vérit. gen. angl., ¾ pl., 14 à 20 lig.
genre Indes 24 à 30 lig.
Secondes au centres, avec et sans arrêts
Chronographes, Quantièmes, etc.
Bulletin d'Observatoire
J. MAUMARY
MADRETSCH près **Bienne** (Suisse).

Fabrique de Boîtes de montres
en **argent, gallonné, acier**
et plaqué or, sur cuivre
en tous genres et toutes grandeurs.
JEAN FINGER
LONGEAU près Bienne
Oxidages soignés
de Boîtes Acier 2512
n'étant pas de ma fabrication.

Fabrique d'horlogerie
SONVILLIER
Spécialité de montres remontoirs à vue et bascule de 13 à 20 lignes, acier, métal et argent pour tous pays aux meilleures conditions de qualité et de prix.
Calibres interchangeables
Pièces de rechange.

BREVETS, MARQUES, DESSINS, MODÈLES
Ed. v. Waldkirch Berne
* CONTENTIEUX INDUSTRIEL *

FRITZ COURVOISIER

Dr en Droit et avocat
avec collaboration de PAUL HOFFET, ingénieur
Diplôme fédéral, Ecole polytechnique Zurich. 2553
Brevets — Marques — Dessins — Modèles
Propriété littéraire et artistique — Contentieux.
BIENNE (Suisse), **Rue de l'Union 5, BIENNE**

Fabrique mécanique de boîtes acier

en tous genres

ROBERT GYGAX

ST-IMIER

Spécialité de boîtes fantaisie acier et argent:
Feuillages. Boules. Cœurs. Carrées. Coquilles, etc., etc.
Echantillons à disposition.
Téléphone 2516

Technicum de Bienne. ECOLE D'HORLOGERIE

Apprentissage complet: 3 ans.
Cours spéciaux, tels qu'échappements, repassages, etc. — 18 mois.
Enseignement dans les deux langues
Bureau cantonal d'observation des montres
S'adresser au Directeur.
La Commission.

IMPRIMERIE ARTISTIQUE
R. Haefeli & Cie
Maison de la Banque Reutter & Cie
10, Rue Léopold Robert, 10
CHAUX-DE-FONDS
Spécialité **d'Impressions** *pour l'Industrie et le Commerce de l'Horlogerie*
Installation des plus moderne
ALBUMS. PRIX-COURANTS
Registres spéciaux
TÉLÉPHONE
Impressions à l'encre a copier. — Traductions. — Reliure. — Clicherie

FABRIQUE D'HORLOGERIE
LOUIS MULLER & Cie
18, Rue Centrale, **BIENNE (Suisse)** — Téléphone

Spécialités: **Montres pour Dames** 9‴3/4 et 11‴ en acier, argent et or. Boites simples et fantaisie. — **Boules automatiques,** acier et argent. — **Boules, Demi-Boules, Cœurs, Triangles, Carrés,** etc., etc. — **Montres 24 à 30‴** métal et acier avec et sans quantièmes. — **Bracelets avec montres** en acier, argent et or. Chaines, Baguettes, Jarretières et Elastiques. — **Montres argent émaillées** avec décors perles et broches émail assorties. — **Pendulettes** métal et argent. — **Nouveautés** brevetées et déposées: **Presse-lettres crystal.** — **Broches-montre** imitation, ébène, ivoire, écail, ambre, turquoise corail, malachite, etc., avec incrustations et broches assortissantes en étuis. — **Montres nacre.** 2654

Liquidation d'Horlogerie Exceptionnelle

d'environ **trois mille** mouvements **remontoir 19‴**, ancre, ligne droite, levées visibles, finis sans, ou avec boites acier, argent et or au gré des amateurs, par grande et petite quantité, même égrenées ! — Ces mouvements pour pièces à verre et savonnettes en nickel et laiton doré, sont divisés en 4 qualités toutes extra soignées, avec marche de précision, d'une interchangeabilité absolue de toutes les pièces, par un outillage unique en sa perfection et des plus récentes inventions. H 4736 S-I 2666

Les 2 premières qualités sont réglées pour des bulletins de l'observatoire, avec ressort de réglage. Échappement non magnétique, spiral brevet Paillard Genève, châtons américains dessus et dessous, pignon de sureté à grand'moyenne, mise à l'heure intérieure, toutes à secondes, cadrans romains et arabes.

Livraison sans boites immédiate et avec boites dans un très court délai.

Egrenées pour étrennes avec monogrammes dans la huitaine. Paiement à terme et au comptant sous 3 % d'escompte.

Paiement au comptant, sous rabais du 1 au 25 %, suivant l'importance de l'achat.

Le Liquidateur : **Henri Thalmann, à Bienne.**

Médaille d'Argent

EXPOSITION
DU
Centenaire de l'Horlogerie
BESANÇON 1893

Fabrique d'Horlogerie

ÉMILE DREYFUS

39, Rue Jaquet-Droz, 39

CHAUX-DE-FONDS
(Suisse) 2958

Nouvelle montre
10 lignes
à cylindre
Brevetée S. G. D. G.
en France
et à l'Etranger

Exportation

Brevet suisse ✠ 5652

IMPRESSIONS PAR PROCÉDÉS A BASE PHOTOGRAPHIQUE
GLYPTOGRAPHIE PHOTOTYPIE
CATALOGUES et RECLAMES HORLOGÈRES
GEORGE WOLF, Bâle

Ateliers : Unt. Heuberg, n° 4 et Rue Ste-Elisabeth, n° 41
Téléphone n° 231 Bureau : Unterer Heuberg, n° 2 Téléphone n° 231

Les procédés spéciaux à la maison conviennent particulièrement à la reproduction exacte des pièces et détails d'horlogerie. 2962

La maison réunissant dans ses ateliers tous les procédés des arts graphiques)lithographie, typographie, etc.) est à même de soigner entièrement chez elle et avec discrétion tous les travaux confiés.

Fabrication de PÉDOMÈTRES (Compte-pas)

simples et compliqués, avec divisions en mesures pour tous pays
Brevet ✠ 5939. 2849

PENDULES „Veilleuses“,

cadres sculptés, avec beaux cadrans lumineux, clairant toute la nuit

Spécialité de montres à clef, à cadrans lumineux, pour la Chine.

P. A. JOANNOT, fabr. d'horlogerie, 5, rue des Alpes, GENÈVE

Fabrique de galonné, pendants, couronnes et anneaux
Canons olives or, plaqué or, argent, acier et métal en tous genres
et par procédés mécaniques les plus nouveaux

Jules Bourquin

MADRETSCH (Suisse)

Spécialité d'assortiments Louis XV acier et métal soignés depuis 9 à 40 lignes, garantis comme qualité et bienfacture

PENDANTS RONDS ARGENT CREUX SANS SOUDURE

Couronnes poussettes indépendantes

TÉLÉPHONE Exécution très rapide ! TÉLÉPHONE

MARQUE DE FABRIQUE A L J MARQUE DE FABRIQUE A.LUGRIN

A. LUGRIN

Orient de l'Orbe (Val de Joux)

Fabrique d'ébauches et mouvements

pour genres soignés et pièces compliquées.

Calibres spéciaux. — Fournitures en tous genres.

Procédés mécaniques perfectionnés.
Interchangeabilité. 2899

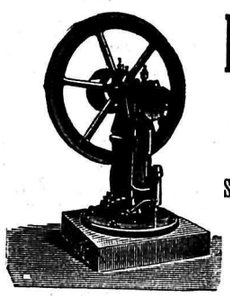

Moteurs à gaz et à pétrole

du meilleurs système connu

(plus de 3000 applications en tous pays)

Solidité — Simplicité — Fonctionnement parfait — Economie

Garanties sérieuses

Vente à l'essai si on le désire

Gillièron & Amrein

Constructeurs-Mécaniciens, **VEVEY.** 2989

Une fabrique d'horlogerie de 1er ordre demande un

Visiteur

connaissant à fond toutes les parties de la montre ancre et cylindre de 7‴ au-dessus, capable du terminage et des retouches. Inutile de faire offres sans certificats de toute capacité.

Prière d'adresser les offres au bureau du journal.

Outillage à vendre

Pour cessation d'association l'on offre à vendre l'outillage au grand complet d'une fabrique de boites argent, métal et acier, par procédés mécanique.

L'acquéreur aurait l'avantage de posséder un outillage tout monté dans des ateliers très bien aménagés avec force motrice suffisant à toutes les exigences du travail et situés à proximité de la gare d'une des grandes localités industrielles horlogeres.

Adresser les offres sous N° 97 chiffre 1304 au bureau du journal qui indiquera. 3048

Commis

Un jeune homme sérieux, ayant fait un bon apprentissage dans une maison d'horlogerie, connaissant la comptabilité en partie double, parlant les deux langues et si possible aussi l'anglais, est demandé dans une maison d'horlogerie de Bienne.

Adresser le offres avec certificats et références sous chiffres **X. Z.** à **M. Albert Chopard**, comptable, à Bienne. 3055

Récompenses : Chaux-de-Fonds 1881 — Paris 1889 — Chicago 1893

Ditisheim & Cie

Successeurs de MAURICE DITISHEIM

Fabrique d'Horlogerie

LA CHAUX-DE-FONDS

16, Rue Léopold Robert, 16

Assortiment complet en :

Montres fantaisie pour dames. — Montres or pour hommes.
Répétitions avec tontes complications. 2948

NOUVELLE MONTRE HUIT JOURS, PERFECTIONNÉE, GARANTIE. Prix réduits

GINDRAT-DELACHAUX, fabricant, CHAUX-DE-FONDS, 72, Rue Léopold Robert, 72. CHRONOMÈTRES. QUANTIÈMES.

Chronographe Compteur. Minutes et heures. Brevet suisse 6013. Etats-Unis d'Amérique 636,459

Ce chronographe compteur, le plus à la hauteur des besoins du jour comme montre pratique, est d'un avenir assuré. Il permet de se rendre un compte exact du temps employé soit en travaux manuels, production mécanique, expériences scientifiques. Il est nécessaire aux amateurs du sports: bicyclistes, matschs, records de tous genres, régates, courses, distances parcourues, voitures de place, etc.

C'est la seule montre existante, pouvant enregistrer des observations depuis $^{0}/_{5}$ de 2de à 24 heures.

Le propriétaire des brevets **est disposé à les vendre,** ou à les exploiter avec **UN ASSOCIÉ COMMANDITAIRE.**

Ayant dirigé, pendant plusieurs années une fabrication d'horlogerie par procédés mécaniques, il se mettrait, en cas de convenance, à la disposition de l'acheteur des brevets, comme horloger-mécanisien.

La description de l'invention, des photographies du mécanisme et des échantillons de montres, peuvent être examinés au secrétariat général de la Chambre cantonale du commerce, rue de la Serre, 27, à la Chaux-de-Fonds. 3062

Société anonyme de joaillerie d'horlogerie & bijouterie Junod, Lucens (Suisse),

Successeur de L. E. JUNOD

La plus ancienne et la plus grande fabrique dans ce genre d'industrie, la mieux outillée, occupant plus de 1000 ouvriers.

Récompenses aux Expositions

de Londres 1862, Chaux-de-Fonds 1881, Paris 1889, Chicago 1893, San Francisco 1894, Yverdon 1894.

Joyaux en tous genres, de toute nature et pour n'importe quel emploi technique: Tout ce qui se fait pour le mouvement de la montre, des pendules, boussoles, télégraphes, phonographes, distributeurs d'eau, etc. etc. — *Pierres spéciales sur commandes ou d'après modèles.*

Filières Junod

1° Filière à pivots, divisée en 100mes de m/m pour les pivots et en 10mes de m/m pour les diamètres extérieurs.
2° Filière à mesurer les Ellipses et les Roulcaux Duplex, basée sur le 100me de m/m.

Achat et vente de pierres fines, brutes et taillées.

Acheteur en permanence en Inde.

Pierres fines taillées de 1er choix. Pierres fines fantaisie de haute valeur.

Adresse télégraphique:
JUNOD, LUCENS

« LUCENSCIA »
Nouveauté brevetée
Pierres imitation et doublées avec sujets internés.

Adresse pour correspondance:
Joaillerie L. E. JUNOD
LUCENS

2825

Manufacture de Chézard - SANDOZ & Cie - Chézard (Suisse)

Petite mécanique de grande précision

Tours de précision pour outilleurs-mécaniciens.

Spécialités
à l'usage des fabriques d'horlogerie, tours aux noyures, à replanter, à sertir; perceuses, taraudeuses, etc. 2661

Horlogerie garantie

Montres cylindres 18 lignes, en boîtes variées, métal et acier.

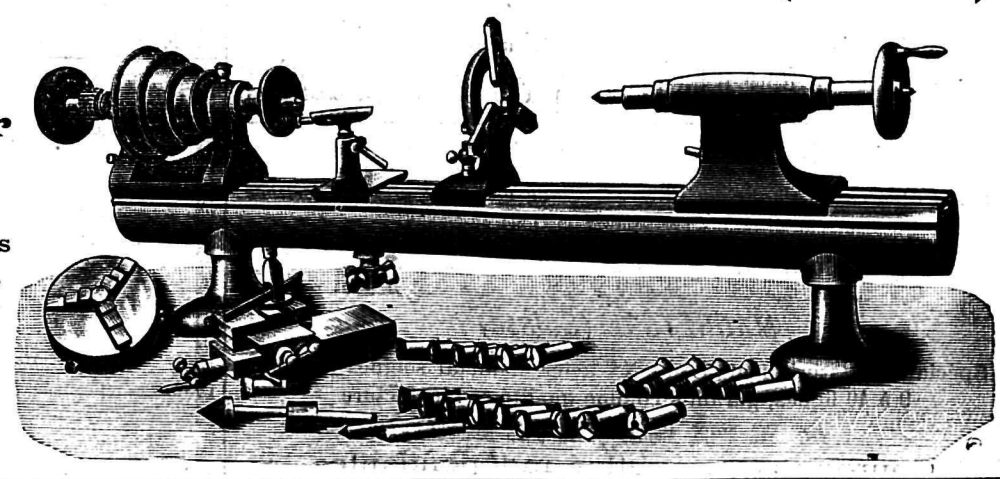

Imprimerie de la **Fédération horlogère suisse** (R. Haefeli & Cie), **Chaux-de-Fonds.**